

Le présent bill est dans cette ligne de responsabilité fiscale. Ce que nous avons connu, ce que nous vivons à l'heure actuelle, c'est une période d'ajustement. Seulement, au lieu de poser des gestes irresponsables, il nous faut faire face aux faits et aux situations difficiles. Nous avons connu une situation très difficile en 1959, 1960 et 1961, et nous ne voulons pas qu'elle se répète; c'est pourquoi nous exigeons du ministre des Finances actuel qu'il soit responsable. C'est pourquoi je dis que nous sommes heureux de l'appuyer dans les circonstances et que nous n'avons pas peur de prendre nos responsabilités.

• (5.20 p.m.)

[Traduction]

Mme MacInnis: Monsieur le président, je tiens à dire quelques mots là-dessus. Je ne voulais pas intervenir, mais j'ai entendu les remarques du ministre des Finances. Il y a certaines choses qui irritent les députés de notre parti. Lorsque j'entends le ministre expliquer longuement qu'il est impossible pour le moment d'établir nettement qui a droit aux déductions d'impôt, il me semble que nous devons en profiter pour signaler certaines choses. Je sais que le pays compte des gens riches et des chefs d'entreprise qui peuvent déduire de leurs impôts des dépenses pour certaines choses que beaucoup d'autres personnes oseraient à peine concevoir comme des nécessités vitales.

Je ne vais pas me laisser égarer par le savant discours du ministre sur les circonstances difficiles d'autrefois ni par les remarques du ministre du revenu national sur les pays actuellement désavantagés par rapport au Canada. Il y a des gens au pays à qui l'on permet de déduire bien des choses de leur impôt sur le revenu. Je me suis efforcée en vain, depuis que je suis à la Chambre, de signaler que d'autres personnes, dont on ne fait aucun cas, se trouvent dans une situation bien moins favorable. J'ai signalé l'autre jour qu'il y a de très nombreux parents, vivant sans conjoint, qui sont le seul soutien de leur famille. Ces gens sont obligés de chercher hors de chez eux un gagne-pain. Le ministre ne leur permet pas de déduire de leur impôt sur le revenu le salaire qu'elles doivent payer à une gouvernante ou à une gardienne d'enfants. Cependant, on permet à d'autres de déduire de leur impôt sur le revenu leurs frais de représentation et même leur frais de subsistance. On ne saurait me dire qu'il est difficile d'établir des lignes de démarcation dans une question de cette nature.

[L'hon. M. Chrétien.]

On nous a parlé des travailleurs qui n'ont pas la permission de déduire de leur impôt les frais d'équipement nécessaire: bottines, outils, casques protecteurs. Soixante-dix pour cent des femmes mariées qui travaillent hors du foyer y ont encore des enfants d'âge préscolaire. Il leur faut travailler à l'extérieur parce que souvent leurs maris gagnent moins de \$3,000 par an. Si le gouvernement voulait vraiment que tout le monde paie sa juste part d'impôt sur le revenu, les contribuables du palier inférieur ne se verraient pas refuser des exemptions qu'ils devraient avoir, alors que les groupes riches et puissants profitent d'exemptions permanentes. Voilà de la discrimination. C'est de la discrimination contre les personnes qui essaient de subvenir à leurs propres besoins.

J'aimerais rappeler au ministre des Finances que selon le ministre du Revenu national, les Canadiens ne sont pas des imbéciles. Ils ne le sont certainement pas. Un grand nombre de personnes se rendent compte que l'imposition actuelle est injuste. Les membres de notre parti n'ont pas l'intention de se prononcer en faveur d'une surtaxe de 5 p. 100 qui frappera très durement les personnes les moins capables de la payer.

M. Orlikow: Monsieur le président, lorsque le ministre du Revenu national est entré à la Chambre, il se présentait comme un libéral au sens large. Il est évident qu'il y a du vrai dans la rumeur suivant laquelle il appuie le ministre actuel des Finances dans sa course à la chefferie du parti libéral. Je n'ai jamais vu un ministre réagir d'une manière aussi sensible à ce qui était, je crois, des propositions assez raisonnables de notre part. Nul membre de notre groupe n'a dit que la situation n'était pas grave. Nul n'a dit que le gouvernement n'avait pas besoin d'argent. Nous avons simplement proposé que le gouvernement applique certains principes d'équité.

Les membres de notre groupe ont mentionné que les mineurs et les ouvriers du bâtiment ne sont pas autorisés à inscrire comme dépenses déductibles, aux fins de l'impôt celles auxquelles les oblige l'achat légitime de casques protecteurs et autre équipement du même genre. La représentante de Vancouver-Kingsway a parlé des femmes mariées qui doivent recourir à des aides pour garder leurs enfants et elle a rappelé qu'elles ne pouvaient déduire l'argent ainsi dépensé au titre de l'impôt sur le revenu. Dans ma circonscription, il y a des ouvriers du bâtiment qui doivent faire plus de 30 milles tous les jours pour se rendre au travail. Ils ne peuvent pas déduire le coût de leur transport mais un avocat ou un homme d'affaires peut déduire